RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé Grand Est

ZONE DE DISTRIBUTION : VALLEE DE L'ARDUSSON RESEAU

Conclusion sanitaire

2025

L'eau distribuée présente des concentrations en pesticides dépassant la limite de qualité mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Elle présente également des concentrations en nitrates élevées. Sa consommation est déconseillée aux femmes enceintes et nourrissons. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours.
Dans le cadre du suivi régional des PFAS, les analyses réalisées entre 2023 et 2025 montrent que la somme des 20 PFAS contrôlés est inférieure à la limite réglementaire de 0,1 microgramme/L.

Indicateur global de qualité

C

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : SAINT LOUP DE BUFFIGNY PUITS. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1772 personnes sur 5 communes (FERREUX-QUINCEY, FOSSE-CORDUAN (LA), SAINT-AUBIN, SAINT-LOUP-DE-BUFFIGNY, SAINT-MARTIN-DE-BOSSENAY). Le responsable des installations est : « REGIE DU S.D.D.E.A. ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « REGIE DU S.D.D.E.A. » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

FLUOR

Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

ADOUCISSEUR

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

CHLORE

Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

ENTRETIEN

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **18/06/2026**

UDI **010000246**

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **91 %**
Valeur maxi : **1 n/100 ml**

NITRATES — C — Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **11**
Valeur moyenne : **56,1 mg/L**
Valeur maxi : **58 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — C — Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **17 %**
Nombre de substances recherchées : **370**
Valeur maxi : **0,238 microgramme/L (atrazine déséthyl)**
Substance(s) non conforme(s) : **atrazine déséthyl ; chloridazone desphényl ; total des pesticides analysés**

SOMME DE 20 PFAS — A — Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **26,9 °f**
Valeur maxi : **27,7 °f**

CHLORE LIBRE

Forme efficace du chlore introduit dans l'eau pour la désinfection. Sa présence doit être détectable sur l'ensemble du réseau de distribution. Une concentration de 0,1 mg/L de chlore libre est préconisée.

Nombre de prélèvements : **12**
Valeur moyenne : **0,128 mg(Cl2)/L**
Valeur maxi : **0,26 mg(Cl2)/L**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS GRAND EST - DELEGATION TERRITORIALE DE L'AUBE - Cité Administrative des Vassaules - CS 60763 - 10025 TROYES CEDEX
03.25.76.21.01
ars-grandest-dt10-se@ars.sante.fr